Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260302-26_18_1-DE

Val d'Anast Campel – Maure-de-Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **L'an deux mil vingt-six, le deux mars** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 17 février 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 2 MARS 2026	Membres en exercice : **29**	Quorum : 15 | Présents : **26**	Pouvoirs : **2** | Votants : **28**
Présents	F. ADAM, C. BARRE, P. BELLOIR, I. BRANTONNE, A. CASOL, P-M CHAGNEAU, A. CHAUVIN, J-F. COUÉ, S. DENIER, G. EDET, A. FÉVRIER, F. GUILLOUËT K. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, F. LOYER, C. MARTIN, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, E. ROGER, J-M. RUS, Q. TIZON, J-C TROCHET.		
Absent.e(s)	F. LETORT.		
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : S. DEUTSCHMANN à F. ADAM - L. LELIÈVRE à I. NICOLAS.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'une secrétaire de séance : F. LOYER.			

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisitions

Délibération n° 26-18-1/ Acquisition du bien cadastré section AB n° 539, 29 rue de Guer, d'une contenance de 3 052 m²

Rapporteur : REBOUX P-Y.

Dans le cadre des derniers échanges avec la SARL CARACTERES, une proposition d'achat a été réalisée pour l'acquisition du bien cadastré section AB n° 539 au prix de 20 € HT le m², prix de référence fixé par la commune pour l'acquisition de terrains en zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU). D'une contenance cadastrale de 3 052 m², ce bien est situé au 29, rue de Guer et classé en zone UC1 du PLU, zone urbaine dans le périmètre de centralité de Maure-de-Bretagne. Cette proposition a été acceptée par la SARL CARACTERES par courrier en date du 9 février dernier, à condition que cette vente soit réalisée par acte authentique au plus tard le 15 septembre 2026.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition aux conditions précitées du bien cadastré section AB n° 539 d'une contenance de 3 052 m², appartenant à la SARL CARACTERES, au prix de 20 € HT le m², soit pour un montant de 61 040 € HT ;
- Dit que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique, tout document relatif à cette décision et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Françoise LOYER

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

COMMUNE DE VAL D'ANAST 35330 (I.-&-V.)

Annule et remplace la délibération n° 26-18 du 2 mars 2026.